

## **PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 9 octobre 2017**

Par convocations individuelles adressées le 2 octobre 2017 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal de la commune de Gries a été invité à se réunir en séance ordinaire le lundi 9 octobre 2017.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Election du Maire
2. Fixation du nombre d'adjoints au maire
3. Election des Adjoints au Maire
4. Fixation des indemnités des adjoints au maire
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2017
6. Communications du Maire
7. Affaires de personnel : modification de durée hebdomadaire de service d'un agent.
8. Divers

L'an deux mil dix-sept, le lundi 4 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

#### Présents :

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, M. Jacques ECKERT, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, Mme Fabienne ANTHONY, Adjoints  
M. Claude KERN, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Christophe HEITZ, Mme Patricia HUMMEL, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Anne GUYAU, M. Patrick SIMON, M. Patrick KERN, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Patrice ZENSS, Mme Sabine KROMMENACKER, M. Christian SCHAEFFER

M. Eric HOFFSTETTER ouvre la séance du conseil municipal en informant ses membres qu'en vertu de la Loi organique n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul des fonctions électives locales avec le mandat de député ou de sénateur, M. le Sénateur-Maire Claude KERN a démissionné de son mandat de maire de la commune de GRIES par courrier recommandé adressé le 25 Septembre 2017 au représentant de l'Etat dans le département du Bas-Rhin, comme le stipule l'article L 21-22-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, avec effet au 8 octobre 2017. Il indique que M. Claude KERN reste bien évidemment conseiller municipal.

Il précise également que selon l'article L 21 22-14 du CGCT, le conseil municipal doit se réunir dans les 15 jours qui suivent la réception de la démission, afin de désigner un nouveau maire et ses adjoints. M. Eric HOFFSTETTER laisse la parole à M. Claude KERN qui adresse un message aux conseillers municipaux.

Après la lecture de celui-ci, l'ensemble du conseil municipal remercie debout M. Claude KERN en lui réservant des applaudissements fournis.

Conformément à l'article L 21 21-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance, en la personne de M. Damien WERLE, benjamin du conseil municipal.

Conformément à l'article L 21 22-8 alinéa 1<sup>er</sup> du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Eric HOFFSTETTER informe que le point lié à l'élection du Maire sera présidé par le plus âgé des conseillers municipaux, en l'occurrence M. Jacques ECKERT, à qui il cède la présidence du conseil municipal.

## **1. Election du Maire**

M. Jacques ECKERT procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et dénombre 23 conseillers présents. Il indique que le quorum posé par l'article L 21-21-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

En application des articles L 21-22-4 et L 21-22-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il précise que « le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Avant de passer au vote, deux conseillers sont désignés assesseurs et constituent le bureau : Mme Anne GUYAU et M. Christophe HEITZ.

Il demande au Conseil Municipal s'il y a un(e) candidat.

M. Claude KERN propose la candidature de M. Eric HOFFSTETTER. Aucun autre conseiller ne s'est porté candidat.

M. ECKERT enregistre la candidature de M. Eric HOFFSTETTER et invite les conseillers municipaux à passer au vote. Il proclame les résultats :

* Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
* Nombre de votants ( <i>enveloppes déposées dans l'urne</i> ) :	23
* Nombre de suffrages déclarés nuls ou assimilés par le bureau	0
* Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
* Nombre de suffrages exprimés :	22
* Majorité absolue requise :	12

A obtenu :      Monsieur Eric HOFFSTETTER                              22 voix

Celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des voix, M. Jacques ECKERT proclame M. Eric HOFFSTETTER, Maire de la commune de Gries, qui est installé immédiatement dans ses fonctions.

M. Eric HOFFSTETTER prend la présidence du conseil municipal en remerciant ses collègues de la belle confiance qui lui est accordée.

## **2. Fixation du nombre d'adjoints au maire**

En application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Eric HOFFSTETTER indique que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Ce pourcentage constitue une limite maximale à ne pas dépasser et il n'est pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul, étant précisé qu'il faut au minimum un Adjoint au Maire, conformément à l'article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **FIXE** le nombre d'adjoints au maire à 5

## **3. Election des adjoints au maire**

M. Eric HOFFSTETTER rappelle que le Conseil Municipal élit les Adjoints au Maire parmi ses membres, conformément à l'article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ceux-ci sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

M. Eric HOFFSTETTER propose une liste d'adjoints pour le seconder dans ses fonctions :

- M. Jacques ECKERT
- M. Jacky NOLETTA
- Mme Fabienne ANTHONY
- Mme Véronique IFFER
- Mme Michèle NAVE

Après avoir demandé au conseil municipal s'il y avait d'autres listes de candidats aux fonctions d'adjoints aux maires et en laissant un petit délai de réflexion, M. Eric HOFFSTETTER enregistre une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire conduite par M. Jacques ECKERT.

M. Eric HOFFSTETTER invite les conseillers municipaux à passer au vote. Il proclame les résultats :

* Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
* Nombre de votants ( <i>enveloppes déposées dans l'urne</i> ) :	23
* Nombre de suffrages déclarés nuls ou assimilés par le bureau	0
* Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
* Nombre de suffrages exprimés :	23
* Majorité absolue requise :	12

A obtenu :      Liste complète                              23 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste, avec prise de rang dans l'ordre de la liste suivant :

- M. Jacques ECKERT, 1<sup>er</sup> adjoint
- M. Jacky NOLETTA, 2<sup>ème</sup> adjoint
- Mme Fabienne ANTHONY, 3<sup>ème</sup> adjointe
- Mme Véronique IFFER, 4<sup>ème</sup> adjointe
- Mme Michèle NAVE, 5<sup>ème</sup> adjointe

M. Eric HOFFSTETTER les félicite et les remercie pour leur soutien passé et futur.

#### **4. Fixation des indemnités des adjoints au maire**

Dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints.

Par délibération du 6 mars 2017, le Conseil Municipal a fixé les indemnités de fonctions des adjoints, tenant compte d'une modification apportée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 relatif aux indices de la fonction publique

Celui-ci stipule qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique brut 1015 est revalorisé à l'indice brut 1022 correspondant à l'indice majoré 826.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération prise le 7/4/2014 fixant le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des élus locaux ;

**Vu** le décret n°2017-85 du 26/1/2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23/12/1982 ;

**Vu** la délibération prise le 6/3/2017 fixant les modalités de calcul des indemnités de fonctions des élus locaux

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, décide, à 18 voix pour, les adjoints au maire ne participant pas au vote

- **DE REPRENDRE** les mêmes conditions prises par la délibération du 6 mars 2017
- **DE FIXER** le montant des indemnités des adjoints au Maire :
  - o M. Jacques ECKERT,
  - o M. Jacky NOLETTA,
  - o Mme Fabienne ANTHONY,
  - o Mme Véronique IFFER,
  - o Mme Michèle NAVE

en fonction de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur au taux maximum soit 16.5% de l'indice brut en vigueur

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017

#### **5. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2017**

Le PV du Conseil du 4 septembre vous a été transmis par mail le 6 septembre.

Celui-ci n'a pas fait l'objet de remarques et est approuvé à l'unanimité.

## **6. Communications du Maire**

### **Agenda**

Jeudi 07/09		Passation de commandement Gendarmerie de Brumath Passation de commandement Eurocorps Parlement Européen
	19h	Amicale des Maires Brumath
Vendredi 08/09	07h30	Bureau Association des Maires du Bas-Rhin
	08h30	Journée des Maires à la Foire Européenne
Samedi 09/09	18h	85 ans VOLTZENLOGEL Pierre
Vendredi 15/09	18h	90 ans FAULLIMEL Marthe
Dimanche 17/09		Fête paroissiale catholique
Lundi 18/09	10h30	Comité de pilotage ES / Amicale des Maires 67
	14h	DSP SMITOM
	17h	TGI Strasbourg, installation nouveau Procureur
	20h	Pot de départ de Jean-Marie MUNCH, DGS à la CCBZ
Jeudi 21/09	15h30	Conférence des Territoires au CAIRE à Haguenau
	20h	Comité de l'ASC
Vendredi 22/09	10h30	Réunion CNI à la Préfecture
	17h	Bureau SMITOM
	20h	AG Association « Graines de Mômes »
Samedi 23/09	11h30	Portes ouvertes permanence député V. THIEBAUT
Dimanche 24/09	10h	Concert Culte cantate de Bach – église protestante
Jeudi 28/09	07h30	Bureau Association des Maires du Bas-Rhin
	20h	AG de l'ASC
Vendredi 29/09		Visite délégations hongroise et allemande ( <i>visite de Strasbourg, du Parlement européen, de Gries, repas au Kerhof</i> )
Samedi 30/09		Portes ouvertes SMITOM
Vendredi 6/10	17h	Comité Directeur SMITOM
Sa. 7/10 et di. 8/10		Exposition fruitière de la société des arboriculteurs à l'ELF
Lundi 09/10	20h	Conseil Municipal

## **7. Affaires de personnel : modification de durée hebdomadaire de service d'un agent**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier et le départ en retraite de Daniel OSTER, l'équipe technique n'est plus composée que par 4 agents ; afin de pallier son départ, et d'un commun accord avec l'agent, la collectivité a proposé à Agnès WENDLING d'occuper un poste à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017. Elle occupait jusqu'à présent un poste à temps non complet à hauteur de 20.5/35<sup>ème</sup>. Au niveau du tableau des effectifs, elle sera sur le poste d'adjoint technique territorial à temps complet qu'occupait Daniel OSTER et qui avait été créé par délibération du Conseil Municipal le 20/02/1989.

Les missions de l'agent concerneront toujours l'entretien et le nettoyage des bâtiments, dont la mairie, la bibliothèque, l'école de musique, mais avec un temps de présence renforcée à l'Espace La Forêt, en début, milieu et fin de semaine. Ceci afin de garantir une meilleure utilisation des lieux. Elle sera amenée bien entendu à exercer d'autres fonctions au sein de l'équipe technique, notamment en termes d'entretien des espaces extérieurs de la commune.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide

- **DE PORTER** de 20.5/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup> la durée hebdomadaire de service du poste d'agent technique occupé par Madame Agnès WENDLING, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,
- **D'ARRETER** le nouveau tableau des effectifs de la commune en conséquence

## **8. Points divers**

### **Agenda**

Jeu	di	12/10	20h	Commission des Finances
Sa	me	14/10	8h30 – 12h	Matinée du SCOTAN à Walbourg
Lu		16/10	20h	Conseil Municipal

La séance est levée à 21h10.

Affiché le mardi 10 octobre 2017

Retiré le .....

Le rapporteur  
Damien WERLE

## Ont signé le présent procès-verbal

M. Eric HOFFSTETTER, Maire

M. Claude KERN

M. Jacques ECKERT, Adjoint

M. Patrick KERN

M. Jacky NOLETTA, Adjoint

Mme Sabine KROMMENACKER

Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe

Mme Emmanuelle PARISSÉ

Mme Véronique IFFER, Adjointe

M. Christian SCHAEFFER

Mme Michèle NAVE, Adjointe

M. Patrick SIMON

M. Jean-Paul BURKARDT

M. Alain VOLTZENLOGEL

Mme Géraldine FURST

M. Richard VOLTZENLOGEL

Mme Sylvie GRATHWOHL

M. Damien WERLE

Mme Agnès GUILLAUME

Mme Patrice ZENSS

M. Christophe HEITZ

Mme Anne GUYAU

Mme Patricia HUMMEL